

Mémo d'information sur les algues bleu-vert N° 01 2009/09/18

Région administrative : 14-Lanaudière
 Bassin versant : Rivière Bayonne
 Nom du plan d'eau : Lac Mondor
 Carte ci-jointe Latitude : 46,2867075184 Secteur : Longitude : -73,5223528242

Destinataires	
Municipalité(s)	Nom du destinataire, fonction
Saint-Jean-de-Matha matha@qc.aira.com	Nicole D. Archambault
Saint-Damien stdamien@intermonde.net	Josée Tellier

Observations générales (2009/09/14)
 Particules apparentées à des algues bleu-vert observées dans tout le plan d'eau en faibles quantités.

Observations aux stations d'échantillonnage et résultats d'analyses du laboratoire

Station : MOND-05 Type de prélèvement : Tube 0-1m

Observations visuelles
 Particules de catégorie 1 à faible densité, observées dans la colonne d'eau.

Cyanobactéries : Totales : 20 000 - 50 000 cellules/ml
 À potentiel toxique : 1 - 1 000 cellules/ml
 Cyanotoxines : Microcystine-LR (toxicité équivalente) : µg/l non détectée
 Anatoxine-a : µg/l non détectée

Station : Type de prélèvement :

Observations visuelles

Cyanobactéries : Totales : cellules/ml
 À potentiel toxique : cellules/ml
 Cyanotoxines : Microcystine-LR (toxicité équivalente) : µg/l non détectée
 Anatoxine-a : µg/l non détectée

Station : Type de prélèvement :

Observations visuelles

Cyanobactéries : Totales : cellules/ml
 À potentiel toxique : cellules/ml
 Cyanotoxines : Microcystine-LR (toxicité équivalente) : µg/l non détectée
 Anatoxine-a : µg/l non détectée

Interprétation des résultats d'analyses

<input type="checkbox"/>	<i>Autre phénomène (autres types d'algues, pollen, etc.)</i> Observations :
<input type="checkbox"/>	Cote A : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont démontré que la densité de cyanobactéries totales était inférieure à 20 000 cellules/ml. Une densité aussi faible n'est pas considérée comme une fleur d'eau. Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique. Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Cote B : Les résultats d'analyse ont confirmé la présence de cyanobactéries totales dans les échantillons prélevés dans le plan d'eau à une densité supérieure à 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique. Suivi visuel volontaire effectué par : Patricia Brouillette, OBV Bayonne souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Cote C : Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont confirmé que la densité de cyanobactéries totales était supérieure à 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. De plus, au moins un résultat en cyanotoxines dans la fleur d'eau, dépasse un des seuils visant à protéger l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) de votre plan d'eau. Les informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau ainsi que les résultats d'analyses ont été transmis à la DSP. À la suite d'une évaluation de l'ensemble de la situation, la DSP informera la municipalité de sa décision et des mesures particulières à prendre, s'il y a lieu. Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/>

Prochaine visite (s'il y a lieu) : Si augmentation significative de la fleur d'eau.

Actions à prendre par le destinataire

- Retourner, à l'expéditeur du mémo d'information, un **message non automatisé** confirmant la réception du mémo N° 01
- Assurer si possible un **suivi visuel** de ce plan d'eau et effectuer un nouveau signalement au MDDEP si l'étendue ou l'intensité de la fleur d'eau s'accroît de façon importante. Nous informer s'il y a lieu d'un nouveau partenaire pour le suivi visuel.

Actions supplémentaires pour les cotes B et C

- Les recommandations générales en présence d'une fleur d'eau s'appliquent en tout temps. Ces recommandations se trouvent à l'adresse suivante :
http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert
- Aviser le coordonnateur des mesures d'urgence ainsi que l'opérateur de la station de traitement de la présence de fleur d'eau de cyanobactéries dans le plan d'eau si celui-ci est utilisé comme source d'approvisionnement en eau potable
- Informar les exploitants de plages organisées localisées sur les rives du plan d'eau

Pour protéger un plan d'eau, prévenir ou réduire l'eutrophisation comme le développement d'une fleur d'eau de cyanobactéries, nous vous invitons à appliquer différentes mesures à l'échelle du bassin versant telles que protéger les rives et réduire les apports en phosphore.

Informations supplémentaires sur les algues bleu-vert et la protection des plans d'eau

Consulter le Portail national de l'information gouvernementale :

<http://www.alguesbleuvert.gouv.qc.ca/fr/index.asp>

Direction régionale du MDDEP :

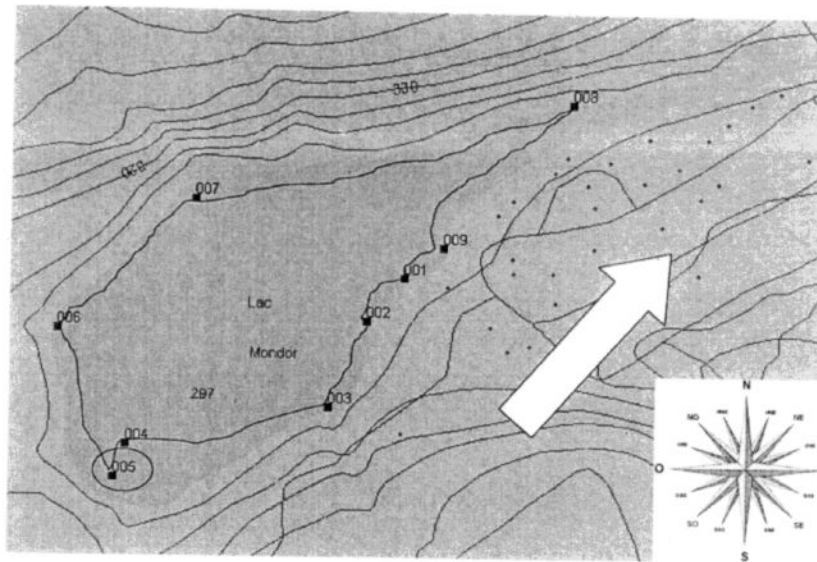
Personne à contacter : Luce Picard


Tél. : 450 654-4355 poste 259

Direction de santé publique (DSP) :

Personne à contacter : Gabriel Hakizimana

Tél. : 450 759-1157 poste 4223



Lac Mondor	Lanaudière
Saint-Jean-de-Matha, Saint-Damien	
2009-09-14	
Vents :	
Points échantillonnés : GPS 005	
Fleur d'eau observée : Particules de faible densité généralisées, catégorie 1	
Luce Picard et Maryse Hamel	

